



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>25 octobre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Michel GAUME.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024_145 : Environnement - Modification des statuts du syndicat Basse Limagne
---

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

*Vu la délibération n°2024-10-49 du 10 octobre 2024 du syndicat Basse Limagne,  
Vu les nouveaux statuts du syndicat Basse Limagne annexés à la présente délibération,  
Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour accepter la modification des statuts,*

La modification des statuts a pour objet de rétablir les délégués suppléants, et d'ajouter la commune de Maringues comme membre du syndicat au titre de la compétence assainissement.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la modification des statuts (annexés à la présente délibération) du syndicat Basse Limagne.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*